

# **Grand Jeu « TIRAGE AU SORT DE BIENVENUE »**

## **1. Organisation du Jeu**

La Société Laboratoires GUIGOZ, Société par Actions Simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 552.120.875 ayant son siège social au 7 Boulevard Pierre Carle 77186 Noisiel (ci-après dénommée la Société Organisatrice) organise un jeu sans obligation d'achat avec tirage au sort, intitulé « Tirage au sort de bienvenue » (ci-après dénommé le « Jeu ») sur le site internet <http://guigoz.fr> (ci-après le site) et dont les modalités sont ci-après exposées.

Ce Jeu se déroulera exclusivement sur Internet à l'adresse suivante : [www.guigoz.fr](http://www.guigoz.fr)

Ce Jeu se déroulera :

- du 1<sup>er</sup> mars 2015 00h01 au 1<sup>er</sup> aout 2015 23h59, heure française (1 ère vague) puis,
- du 2 aout 2015 00h01 au 31 janvier 2015 23h59, heure française (2 ème vague) (ci-après dénommées la/les « Période(s) de Jeu »).

L'inscription au Jeu est conditionnée à l'inscription au site GUIGOZ.

## **2. Conditions de participation**

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse), à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice, et ceux de la société gestionnaire du Jeu ainsi que des membres de leurs familles.

## **3. Annonce du Jeu**

Ce Jeu est annoncé sur le(s) support(s) suivant(s) : le site internet [www.guigoz.fr](http://www.guigoz.fr)

## **4. Dotations mises en jeu**

La dotation mise en jeu pour chaque Période de Jeu est la suivante : des bons d'achat de 10€ pour une valeur totale de 300€ à valoir sur les produits de la gamme GUIGOZ 2ème âge et Croissance (hors préparations 1er âge), et qui seront attribués au premier gagnant tiré au sort. Ces bons d'achats seront à télécharger sur le site [www.guigoz.fr](http://www.guigoz.fr) par le gagnant.

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Les gagnants ne pourront prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services. Les dotations sont nominatives, non commercialisables et ne peuvent pas être attribuées ou cédées à un ou des tiers.

## **5. Modalités de participation au Jeu**

En vous inscrivant, vous serez automatiquement inscrit au tirage au sort.

Pour s'inscrire et participer au Jeu, le participant doit :

- Se connecter au site [www.guigoz.fr](http://www.guigoz.fr) pendant la période du Jeu ;
- S'inscrire en complétant le formulaire d'inscription prévu à cet effet et en remplissant l'ensemble des champs obligatoires proposés du formulaire (notamment nom, prénom, adresse email);
- Cocher la case «J'ai lu et j'accepte le règlement du tirage au sort et j'accepte les conditions d'utilisation du site des Laboratoire GUIGOZ »
- Puis valider le formulaire d'inscription.

La participation sera prise en compte au moment où la personne valide son inscription. Une seule participation par foyer (même nom, même adresse ; une seule adresse électronique par foyer) sera acceptée.

Toute inscription, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation.

La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée. La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

## **6. Détermination des gagnants**

Le tirage au sort aura lieu dans un délai de trois semaines à compter de la fin de la Période de Jeu et sera effectué parmi les formulaires d'inscription complétés conformément au présent règlement.

Il ne sera attribué qu'une seule dotation par foyer (même nom, même adresse ; une seule adresse électronique par foyer) pendant toute la durée du Jeu.

## **7. Modalités d'obtention de la dotation**

Le participant qui aura été tiré au sort sera averti par la Société Organisatrice par e-mail à l'adresse électronique indiquée sur le formulaire d'inscription dans un délai de 10 jours à compter du tirage au sort.

Le gagnant recevra un lien d'accès à sa dotation par e-mail à l'adresse électronique indiquée lors de sa participation au Jeu dans un délai approximatif de 2 à 4 semaines à compter du tirage au sort.

Toute dotation qui n'aurait pas pu être remise au gagnant en raison d'une adresse email inexacte sera tenu à sa disposition à l'adresse du Jeu « Tirage au sort de bienvenue », Les Laboratoire GUIGOZ, 7 boulevard Pierre Carle, 77186 Noisiel pendant un délai de quatre mois à compter de la fin du Jeu. Tout gagnant qui n'aura pas réclamé sa dotation par courrier passé cette date (cachet de La Poste faisant foi) sera réputé avoir renoncé à

celle-ci. Cette dotation pourra librement être remise en jeu par la Société Organisatrice, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de ce fait.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts afin de contacter les gagnants. Néanmoins si un des gagnants demeurerait injoignable, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation.

## **8. Acceptation du règlement et accès au règlement**

### **8.1 Acceptation du règlement**

La participation à ce Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'utilisation de robots ou tous autres procédés similaires est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

### **8.2 Accès au règlement**

Le présent règlement est disponible sur le site internet <http://www.guigoz.fr> pendant toute la durée du jeu.

## **9. Annulation / Modification du Jeu**

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Si au terme du Jeu, l'ensemble des dotations n'a pas été attribué, la Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger le Jeu.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

## **10. Contestation et réclamation**

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice dans un délai de quatre mois maximum après la clôture du Jeu.

## **11. Responsabilité liée à l'utilisation du réseau Internet**

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu.

La Société Organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du Jeu.

Pour autant, elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet indépendant de sa volonté.

## **12. Protection des données personnelles**

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Jeu et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives le concernant qu'il pourra exercer en écrivant à l'adresse du Service Consommateurs : Les Laboratoires GUIGOZ, Service Consommateur, BP 990 Noisiel, 77446 Marne-la-Vallée Cedex 2.

## **13. Loi applicable**

Ce Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.